



## Orages : message de la préfecture



### Information de la Préfecture des Yvelines - Suite aux orages de grêle

À la suite des violents épisodes orageux qui ont touché notre commune, la Préfecture des Yvelines nous a apporté les précisions suivantes concernant les modalités d'indemnisation.

→ **Les dommages causés aux biens assurés par les tempêtes et la grêle ne relèvent pas du régime de catastrophe naturelle (CatNat).**

Ces dommages sont couverts par les contrats d'assurance au titre de la garantie **Tempête, Neige et Grêle (TGN)**.

En conséquence, **aucune demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'est à déposer par les communes** pour ce type d'événement. Une demande qui serait déposée ne serait pas éligible.

Les habitants concernés sont donc invités à **déclarer leur sinistre auprès de leur compagnie d'assurance**, qui demeure leur interlocuteur pour les démarches d'indemnisation.

Par ailleurs, le Préfet des Yvelines a saisi le représentant des assureurs dans le département afin d'évoquer la situation particulièrement difficile rencontrée par les particuliers, les professionnels et les collectivités touchés par ces événements.

#### La commune poursuit néanmoins son recensement

Même si la procédure de catastrophe naturelle n'est pas applicable dans ce cas, **la commune poursuit le recensement des dégâts** afin de disposer d'un état des lieux le plus exhaustif possible des conséquences de cet épisode sur notre territoire.

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous remercions de continuer à nous faire parvenir **une description de vos dommages (sans photographies)** à l'adresse suivante :

[communication@feucherolles.fr](mailto:communication@feucherolles.fr)

Merci de préciser :

- votre nom et prénom ;
- votre adresse ;

- une description des dégâts constatés.

Ces informations permettront à la commune de mesurer précisément l'ampleur des dommages subis à Feucherolles et de poursuivre son suivi auprès des services de l'État et des partenaires concernés.

Nous remercions l'ensemble des habitants pour leur coopération, leur solidarité et leur vigilance.

Service

## **Communication, Vie associative et culturelle et Animation**

Mairie de Feucherolles

39 Grande Rue

78810

Feucherolles

[01 30 79 93 10](tel:0130799310)

[communication@feucherolles.fr](mailto:communication@feucherolles.fr)